

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



PACA Labs : promouvoir les TIC et l'innovation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour une société régionale de l'information innovante et solidaire

PACA Labs est un nouveau dispositif du programme "Territoires numériques". Sa mise en œuvre a été votée en Assemblée plénière du 4 juillet 2008.

La délibération est accessible en ligne <http://www.regionpaca.fr/>

1/ Les enjeux et les objectifs du dispositif PACA Labs

PACA Labs est un dispositif qui vise à promouvoir et soutenir l'expérimentation en grande nature de technologies ou de services numériques innovants, afin :

- ✚ d'aider les entreprises des secteurs des TIC de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à développer leurs produits ou services et faire connaître leurs savoir-faire, en franchissant l'étape concrète de la validation par l'expérimentation ;
- ✚ d'aider les collectivités territoriales à anticiper de nouveaux usages, en particulier en matière de services publics ou de services d'intérêt général ;
- ✚ d'impliquer sur l'exploration des nouvelles pratiques numériques, les acteurs de la formation et de la recherche en région et les acteurs de l'innovation au sens large ;
- ✚ de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une région innovante et permettre la valorisation des expérimentations réalisées sur les territoires régionaux ;
- ✚ de promouvoir des modèles « d'innovation ouverte » et d'implication des utilisateurs dans le développement de nouveaux services et technologies numériques.

Le dispositif PACA Labs s'inscrit sur l'axe 3 « Innovation et créativité » du Schéma Régional de Développement de la Société de l'Information (SRDSI), et sur l'axe 1 « Vers une économie de réseaux » du Schéma Régional du Développement Economique (SRDE) dans le cadre notamment des actions de soutien à l'innovation s'adressant aux PRIDES.

2/ Pour quels acteurs ?

Ce dispositif régional de soutien à l'innovation numérique s'adresse à plusieurs acteurs régionaux :

- ✚ **Un territoire** qui souhaite promouvoir une expérimentation autour d'un service d'intérêt général et recherche **l'implication du monde de l'entreprise et/ou des acteurs de l'enseignement supérieur** ;
- ✚ **Une ou plusieurs entreprise(s) qui souhaite(nt) tester sur le terrain une technologie ou un service numérique** d'intérêt général **et qui recherche l'implication forte d'un territoire, partenaire de l'expérimentation. Ce territoire** se positionne dans ce cas en territoire innovant, vitrine des savoir-faire de la filière numérique locale ou laboratoire de pratiques numériques émergentes ;
- ✚ **Une formation d'enseignement supérieur et de recherche** dans les usages et services numériques qui souhaite **travailler avec un territoire** désireux de donner corps à **sa prospective territoriale** ;
- ✚ Pour autant, au-delà de ce noyau d'acteurs, PACA Labs s'adresse également à l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation numérique : associations, institutions publiques, artistes, inventeurs, innovateurs, startups, designers, etc.

Afin d'entrer dans le dispositif les acteurs devront définir et mettre en œuvre un projet partenarial commun. A minima le projet partenarial réunit :

- ✚ Soit un EPCI ou un territoire de projet **ET** une ou plusieurs entreprise(s) ;
- ✚ Soit un EPCI ou un territoire de projet **ET** un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ;
- ✚ Soit un EPCI ou un territoire de projet **ET** une entreprise **ET** un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Dans tous les projets d'expérimentation, une ou plusieurs communauté(s) d'utilisateurs « réels » doit être effectivement impliquée et si possible associée dans le partenariat. Selon les cas, il peut revenir au territoire de projet ou à l'EPCI de représenter ces utilisateurs.

3/ Pour quels projets ?

Il est prévu de travailler simultanément selon trois axes complémentaires. Chacun de ces axes s'apparente à des déclinaisons de l'approche européenne des « Living Labs », laboratoires vivants des usages numériques.

- ✚ **Un axe de prototypage en grandeur nature de technologies et services numériques innovants sur les territoires.** Dans ce cas, il s'agit d'aider les entreprises membres d'un PRIDES régional à prototyper leurs applications, pour **valider sur le terrain** une solution technologique innovante, un service dans des conditions réelles d'utilisation, des usages émergents ou encore un modèle économique. Dans ce cas, il s'agit d'un produit, d'une solution ou d'un service au stade du prototype, de la présérie ou d'une application bêta n'ayant encore jamais été commercialisée mais dont le développement est cependant en grande partie réalisé.

Sur la durée du programme (2008-2013), l'objectif est de susciter et de soutenir une quinzaine de projets d'expérimentation de ce type

- ✚ **Un axe plus exploratoire avec des projets de recherche-expérimentation sur les TIC, associant à des territoires d'expérimentation, des établissements d'enseignement et de recherche dans les domaines des télécoms, du multimédia, des sciences humaines et sociales.** Dans ce cas, il s'agit de projets novateurs en termes de technologies numériques, d'organisation des acteurs, de nouvelles pratiques numériques sur le territoire concerné et d'expérimentations de service ou d'expérimentations d'usage.

Sur la durée du programme (2008-2013), l'objectif est de susciter et de soutenir une quinzaine de projets d'expérimentation de ce type.

- ✚ **Un axe « écosystème » sur lequel il s'agit de mettre en place sur un territoire expérimental délimité, une organisation afin d'y implanter un grand nombre de services, d'applications et de contenus numériques innovants** pour faire de ce territoire, en relation directe avec les usagers, un laboratoire vivant des usages numériques, permettant d'observer l'évolution des pratiques sociales, économiques et culturelles induites par les TIC. Avant de s'engager dans le financement dans une phase de démarrage, des projets de type « écosystème », la Région et l'Europe soutiendront en amont de ces projets, des études d'opportunités et de faisabilité permettant de faire apparaître notamment le modèle économique et la gouvernance du laboratoire des usages numériques.

Dans la logique des « Living Labs » européens et des laboratoires d'usages numériques, les usagers et les utilisateurs doivent être impliqués dans les expérimentations. A ce titre, les **Espaces Régionaux Internet Citoyen** (le programme ERIC est détaillé via la plateforme : http://eric.cr-paca.fr/article.php3?id_article=94) pourraient être associés à ces projets notamment sur la phase de test et de recueil des retours utilisateurs sur les services numériques expérimentés.

Pour les deux premiers axes, le projet d'expérimentation, l'innovation numérique se situe dans une phase de développement expérimental. Pour cette innovation numérique, la phase recherche et développement doit en grande partie être réalisée et se situer en amont d'une phase de déploiement ou de mise sur le marché. La durée d'expérimentation doit être inférieure ou égale à 12 mois.

4/ Financements

Le dispositif permet la prise en charge des dépenses de fonctionnement sur la durée du projet (ressources humaines, prestations, frais de déplacement ou de communication, etc.) et des dépenses d'investissement directement liées à l'installation et à la réalisation du projet d'expérimentation.

Cette prise en charge est réalisée par des Fonds Régionaux et des Fonds européens dans le cadre du FEDER.

Un plafonnement du financement des projets s'applique aux projets des deux axes « prototypage » et « recherche-expérimentation ». L'intervention financière de la Région et de l'Union Européenne, est plafonnée à 240 000 € maximum par projet.

La Région et l'Union Européenne se réservent le droit en fonction des projets et de leur nombre de limiter l'enveloppe budgétaire allouée à chacun des projets. Le montant de l'intervention financière est déterminé au regard de l'étude de critères quantitatifs et qualitatifs. Pour les projets et les partenaires cofinancés par le FEDER, le taux d'intervention de l'Europe est plafonné à 50 % par projet et par bénéficiaire.

Le taux d'intervention et les contreparties sont liés à la nature des candidats éligibles et au type de projet partenarial. En tout état de cause le taux d'intervention maximal est fixé à 80 % de l'assiette éligible du projet.

Pour les projets de type « écosystème », les modalités d'intervention financière seront précisées dans les documents d'appel à projets.

5/ Calendrier prévisionnel pour le lancement du 2^{ème} Appel à projets

Une phase d'animation débutera en septembre pour le lancement, une deuxième phase durant l'automne permettra le dépôt de candidature puis l'expertise indépendante, enfin au printemps aura lieu la phase de dépôt des dossiers de subvention pourra se dérouler. :

Début 2009	septembre	Lancement du 2^{ème} Appel à projet PACA Labs
Courant 2009	novembre	Date limite de dépôt des candidatures PACA Labs

Pour suivre l'avancement de la mise en œuvre dispositif PACA Labs :
<http://srdsi.regionpaca.fr/index.php?id=6297>

Contact sur le dispositif PACA Labs

Pilotage :

Marie-Christine BOUILLET - Chef de projet Innovation numérique
Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur (DERIES) - Mission Technologies de l'Information et de la Communication
Hôtel de Région-27, place J. Guesde 13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 91 57 53 88 – Télécopie : 04 91 57 52 48
Mél : mission-tic@regionpaca.fr

Partenaires associés :

Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) :
Mél : pacalabs@fing.org
Site : www.fing.org

Pôle Solutions Communicantes Sécurisées (Pôle SCS)
Mél : pacalabs@pole-scs.org
Site : www.pole-scs.org

TELECOM ParisTech
Mél : pacalabs@telecom-paristech.fr

Méditerranée Technologies
Mél : pacalabs@mediterranee-technologies.com